

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-014-13794/23/BM

**■ Demandes de subventions de fonctionnement relatives aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
55458**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de la politique d'actions en matière d'emploi et d'insertion qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, au sein du partenariat local, à poursuivre des engagements dans le cadre des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Les territoires du Pays de Martigues et d'Aix fusionnés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence depuis le 1er janvier 2016, ont soutenu depuis plusieurs années, la création et le renouvellement de leurs Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi.

La Pacte des donneurs d'ordre et financeurs 2023-2027 engage ses co-signataires que sont l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et Pôle emploi à la mise en commun d'objectifs concernant les PLIEs. Ce pacte a été voté le 15 décembre 2022 en bureau métropolitain.

Cofinancés par les partenaires signataires, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi bénéficient de financements européens dans le cadre du Programme Opérationnel National 2021-2027 Emploi et Inclusion au titre de la priorité 1.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi s'inscrivent dans le Cadre de Référence Stratégique National de la France.

Ce cadre définit les orientations stratégiques pour contribuer à la politique de cohésion économique et sociale financée par les fonds structurels européens, dont le Fonds Social Européen.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont un des instruments inscrits dans l'orientation stratégique du soutien de l'emploi, de la valorisation du capital humain et de l'inclusion sociale.

Cinq des sept priorités de cette orientation stratégique concernent les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi :

- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques.
- Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi.
- Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale.
- Investir dans le capital humain (formation et adaptation pédagogique aux publics du plan local pour l'insertion et l'emploi).
- Développer des partenariats et la mise en réseau pour l'emploi et l'inclusion.

La loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions précise que les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi constituent un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

A ce titre, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ont pour fonction non seulement d'être une plate-forme partenariale au sein de laquelle se coordonnent les programmes et les actions en matière d'emploi et d'insertion, mais aussi d'individualiser les parcours d'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

La présente délibération vise à approuver les demandes de subventions auprès de la Région PACA, pour les PLIE du Pays d'Aix et du Pays de Martigues, et à autoriser la signature de tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel total est estimé à 195 426 euros HT dont 73 545 euros HT de financement global de la part de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

ORGANISME PLIE DU PAYS DE MARTIGUES Le Développement des relations entreprises La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (PLIE DU PAYS DE MARTIGUES)	18.19%	15 000 euros
Fond Social Européen « PLIE DU PAYS DE MARTIGUES »	41.71%	34 381 euros
Conseil Régional PACA « PLIE DU PAYS DE MARTIGUES »	40.09%	33 045 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	/	/
TOTAL	100%	82 426 euros

ORGANISME PLIE DU PAYS D'AIX Le Développement des relations entreprises La mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics	TAUX	MONTANT
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (PLIE du Pays d'Aix)	8.85%	10 000 euros
Diréccte FSE « PLIE DU PAYS D'AIX »	26.54%	30 000 euros
Conseil Régional PACA « PLIE DU PAYS D'AIX »	35.84%	40 500 euros
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	28.76%	32 500 euros
TOTAL	100%	113 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder aux demandes de subventions auprès de la Région PACA pour le financement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi des Territoires du Pays d'Aix et du Pays de Martigues.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'obtention d'un financement d'un montant total de 73 545 euros, réparti à hauteur de 33 045 euros pour le PLIE Pays de Martigues et 40 500 euros pour le PLIE du Pays d'Aix.

Article 2 :

Madame La Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer les dossiers de demandes de subventions.

Article 3 :

La recette correspondante sera constatée en section de fonctionnement sur le budget Principal 2023 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Nature 7472 - Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ